

Comment ça fonctionne ?

- Les représentants recueillent les demandes des résidents et des familles
- Les questions sont discutées en réunion et la direction apporte des réponses (3 réunions/an)
- Les familles et les résidents reçoivent le compte-rendu

Qui participe ?

- 3 représentants des résidents
- 4 représentants des familles
- 1 représentant du personnel
- L'équipe de direction
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire

Devenez représentant au CVS !

Le rôle du représentant, c'est :

- Être le relais des résidents et des familles
- Défendre l'intérêt collectif des résidents
- Porter le point de vue collectif des familles
- L'occasion de suivre les évolutions dans la vie de l'établissement

Qu'est-ce que le Conseil de Vie Sociale (CVS) ?



Le Conseil de Vie Sociale est un outil de dialogue entre les résidents, les familles et le personnel et la Direction pour :

Participer au fonctionnement de l'établissement

Collaborer à la démarche d'amélioration de qualité

